



Mise à jour le 21 octobre 2021

Nous vous prions de trouver ci-après les informations dont vous aurez besoin pour préparer et profiter au mieux de votre séjour. Ces informations nous proviennent de diverses sources (organes gouvernementaux, compagnies aériennes, offices du tourisme, réceptifs locaux...). Elles sont données à titre indicatif et peuvent être modifiées sans préavis. A cet égard, nous vous invitons, tout particulièrement, à consulter le site web de la compagnie aérienne, dans les 48 heures qui précèdent votre départ, afin de disposer de l'information la plus juste, ainsi que les conditions d'accès à votre destination sur le site <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination>

Le site des Aéroports de Paris peut également vous être utile dans vos démarches : <https://www.parisaeroport.fr/passagers/les-vols/coronavirus-information-voyageurs-depart-arrivee-paris>

Autres sites utiles :

<https://www.visitfinland.com/fr/article/conseils-pratiques-pour-les-voyageurs-arrivant-en-finlande-pendant-la-pandemie-de-coronavirus/>

<https://fi.ambafrance.org/Informations-Coronavirus-Covid19>

<https://raja.fi/en/guidelines-for-border-traffic-during-pandemic>

La Finlande accueille sans restriction les voyageurs français vaccinés, ainsi que les voyageurs français non vaccinés moyennant des tests PCR à effectuer au choix 72 h avant le départ ou à l'arrivée sur le territoire, puis entre le 3^{ème} et le 5^{ème} jour du séjour.

Nous attirons l'attention des voyageurs nés avant le 1^{er} janvier 2006, non ou partiellement vaccinés, sur le fait que ces restrictions peuvent avoir une incidence sur l'exécution du forfait de voyage. En effet, les voyageurs testés sur place doivent éviter tout contact rapproché le temps d'obtenir le résultat du test. Ceci peut affecter le déroulement des prestations collectives, telles que les activités, les repas, les transferts et occasionner la facturation de frais qui resteront à charge (transfert privé par exemple). De même, toute activité non réalisée ne donnera lieu à aucun remboursement de notre part. Nous sensibilisons en outre les voyageurs sur le coût élevé des tests en Finlande.

Seul le statut vaccinal complet permet de profiter du séjour sans contraintes autres que les règles sanitaires et de distanciation sociale habituelles.

Avant votre départ :

- Le port du masque obligatoire dans tous les espaces intérieurs. Munissez-vous de masques jetables « chirurgicaux » en nombre suffisant afin de parer à toute demande et privilégiez des petits contenants de gel hydroalcoolique.
- **Le passe sanitaire français s'applique depuis le 1^{er} août 2021 à tout ressortissant français effectuant un trajet à l'intérieur du territoire ou au départ de France, en avion et/ou en train. Il comprend, au choix :**



- La vaccination à condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet
- La preuve d'un test négatif de moins de 72 h (PCR ou antigénique)
- Le résultat d'un test positif attestant du rétablissement de la COVID 19 datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois

A partir du 30 septembre, le passe sanitaire devient obligatoire pour les mineurs de 12 à 17 ans.

- **Pour entrer sur le territoire finlandais, les voyageurs nés avant le 31 décembre 2005 doivent présenter, au choix, les justificatifs suivants :**
 - **Pour les personnes vaccinées :**
 - Présentation du certificat de vaccination complet (une ou deux doses selon le vaccin) **depuis au moins 14 jours.**
 - **Pour les personnes ayant contracté la Covid-19 depuis moins de six mois :**
 - Présentation du justificatif officiel de rétablissement
 - **Pour les personnes partiellement vaccinées (1 ère dose reçue au moins 14 jours avant l'arrivée en Finlande) :**
 - Test PCR à effectuer sur place dans les 3 à 5 jours suivant l'entrée dans le pays, en évitant les contacts rapprochés jusqu'à ce que le résultat négatif du test soit confirmé.
 -
 - **Pour les personnes non vaccinées :**
 - **Résultat négatif d'un test PCR** effectué 72h avant le départ **puis test PCR à effectuer sur place dans les 3 à 5 jours** suivant l'entrée dans le pays. Eviter les contacts rapprochés jusqu'à ce que le résultat négatif du second test soit confirmé.
 - OU**
 - **Test à effectuer dans les 24H heures suivant l'arrivée** sur place **puis second test dans les 3 à 5 jours** suivant l'entrée dans le pays. Eviter les contacts rapprochés jusqu'à ce que le résultat négatif du second test soit confirmé.
- Les tests à effectuer sur place peuvent être réservés via le lien : <https://app.finentry.fi/> (en français)
- Aucune restriction pour les enfants nés en 2006 et après.



- Le passe sanitaire français est reconnu par l'Union Européenne. Il permet d'intégrer le « **Certificat COVID Numérique UE** » qui pourra vous être demandé à l'aéroport. Il concerne les personnes bénéficiant d'un schéma vaccinal complet et se télécharge en version bilingue (français-anglais) depuis le téléservice de l'Assurance Maladie : <https://assurance-maladie.ameli.fr/presse/2021-05-27-cp-lancement-teleservice-attestation-vaccination>
- Il est reconnu par la Commission Européenne et contient un QR Code qui sera scanné par les différentes autorités concernées. Une fois téléchargé, ce certificat peut être intégré, tout comme le résultat des tests PCR ou antigénique, dans l'application AntiCovid, dans la rubrique « Mon Carnet ». Les coordonnées sont celles déclarées auprès de l'assurance maladie. Lorsqu'elles diffèrent de celles inscrites sur votre billet d'avion (par exemple, nom de jeune fille pour une femme mariée), nous vous conseillons de présenter votre livret de famille.

A l'embarquement :

- Les compagnies aériennes peuvent faire signer une attestation sur l'honneur que vous n'avez pas la COVID et vous n'avez pas été cas contact. Nous vous recommandons de la préremplir en la téléchargeant sur le site de la compagnie aérienne.
- En application des règles de l'aviation civile, les bagages cabines peuvent être refusés par les compagnies à l'exclusion d'un seul petit bagage à main qui devra impérativement être logé sous le siège. (Poids et tailles disponibles sur le site de la compagnie concernée).
- Port du masque obligatoire à bord
- Des mesures préventives ponctuelles et/ou locales concernant votre voyage peuvent être mises en place, à l'initiative de la compagnie.

A l'arrivée et sur place :

- Port du masque obligatoire dans tous les lieux fermés. Les autorités finlandaises demandent l'utilisation du masque dans les transports publics dans les grandes villes et recommandent de l'utiliser dans les situations où il est difficile de conserver les distances de sécurité de 1-2 mètre.
- La plupart des bars, restaurants, cafés, musées, commerces, centres commerciaux et salles de spectacles sont ouverts à des horaires définis, avec une capacité limitée et dans le respect des règles de distanciation.

Lors du séjour à l'hôtel :

Vous trouverez ci-après un aperçu général, non exhaustif, des différentes mesures mises en place par les hôteliers pour un accueil optimum de la clientèle :

- Masques obligatoires dans les parties communes à l'intérieur de l'hôtel (sauf assis au restaurant/bar ou bien à la piscine)
- Règles renforcées pour le nettoyage des chambres et des parties communes.



- Les Spa, espaces bien-être et piscines extérieures sont opérationnels dans la plupart des hôtels.
- Les salles de gym sont généralement ouvertes avec des mesures spécifiques.
- Mesures de distanciation physique dans les restaurants et règles renforcées pour l'accès aux buffets. La formule du petit déjeuner peut être simplifiée selon les établissements.

Le retour en France :

- **Les personnes entièrement vaccinées de 12 ans et plus** (respectant le schéma vaccinal complet, selon les critères français) pourront entrer sur le territoire français sans protocole particulier, à condition de présenter leur certificat de vaccination officiel comportant le QR code associé.
- **Les personnes de 12 ans et plus non ou partiellement vaccinées** devront présenter un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72h pour rentrer en France.
- **Les mineurs de moins de 12 ans** dont les parents sont vaccinés pourront accompagner leurs parents même sans être vaccinés et seront dispensés de test.
-
- Le test PCR obligatoire pour le retour en France (pour les personnes non ou partiellement vaccinées) peut être réalisé en laboratoire via le site : <https://app.finentry.fi/>

Nous vous recommandons vivement de réserver votre rendez-vous très à l'avance, les créneaux de tests étant très demandés. Dans le cas où vous seriez dans l'obligation de prolonger votre séjour, les suppléments tarifaires engendrés seront à vos frais.

Le schéma vaccinal français est dit complet :

- 7 jours après la 2^e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca).
- 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson).
- 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid-19 (1 seule injection nécessaire).